



C'est bientôt la retraite ?

#1

Les démarches
préalables au
départ en retraite
Page 2

#2

L'accompagnement
de l'action sociale
de la SNCF
Page 3

#3

L'Union fédérale
des retraités de
l'UNSA-Ferroviaire
Page 4

#4

Vos avantages
en adhérant à
l'UNSA-Ferroviaire
Page 4



FERROVIAIRE
UNION FÉDÉRALE
DES RETRAITÉS



UNSA-FERROVIAIRE

Bienvenue à l'Union fédérale des retraités UNSA-Ferroviaire

Le passage à la retraite, même attendu avec impatience, marque un changement majeur entraînant une rupture du rythme de vie, des habitudes et du réseau professionnel parfois source de déstabilisation. Pour aborder votre deuxième vie avec enthousiasme et optimisme, l'anticipation est un atout essentiel !



Ce livret rassemble des informations et conseils qui seront utiles à la préparation sereine de cette étape nouvelle.

#1

LES DÉMARCHES PRÉALABLES AU DÉPART EN RETRAITE

LA RETRAITE, ÇA SE PRÉPARE !

- **Il est conseillé** de s'y intéresser au moins deux ou trois ans à l'avance.
- **Le site info-retraite.fr** permet cette préparation. Il est très utile pour les salariés du régime général, mais aussi pour tous les cheminots statutaires qui ont travaillé avant d'entrer à la SNCF. Il permet de répertorier, de renseigner et de demander la correction des droits acquis dans différents régimes, les bonifications pour enfants, etc.
- **Faire une demande** préalable et spécifique auprès de sa caisse : CPRP SNCF pour les statutaires et CARSAT pour les salariés du régime général (SNCF ou entreprises ferroviaires privées).



Pour les salariés du régime général (SNCF ou EFP), le dispositif existe aussi au niveau des CARSAT, avec cependant des délais de prise de rendez-vous plus longs que pour la CPRP SNCF.

BIEN RESPECTER LES DÉLAIS PRÉVUS

- **La demande** de retraite doit être effectuée auprès de sa caisse au moins six mois avant la date de départ envisagée qui doit être précisée.
- **Faire sa demande** en privilégiant la demande en ligne.
- **Bien préparer** sa retraite en connaissant ses droits : si vous avez plus de 45 ans, il est recommandé de prévoir un entretien individuel retraite (EIR), quelques années ou mois avant votre demande, auprès d'une antenne de la caisse ou d'un point de permanence dans un centre d'action sociale de la SNCF. ●●●

Préparez votre retraite avec l'UNSA

Le centre de formation de l'UNSA-Ferroviaire vous propose des formations éligibles au CPF pour bien connaître vos droits et bien vivre votre future retraite. Pour vous inscrire, rapprochez-vous de l'UR / UAD de votre périmètre.

VOS PREMIERS VERSEMENTS

- **Quel que soit** votre régime de retraite, une fois votre demande traitée par votre caisse, vous recevrez un premier décompte de pension.
- **Si vous constatez** une anomalie ou si un problème survient lors de vos premiers versements, vous devez vous rapprocher de votre caisse.
- **Si vous êtes adhérent** UNSA-Ferroviaire, vous pourrez alors solliciter l'aide de votre syndicat dédié aux retraités.

AGENTS DU CADRE PERMANENT

- **Pour plus** de renseignements, vous pouvez consulter le site cprpsncf.fr/role-des-commissions.



Quelques éléments spécifiques pour les salariés contractuels

Il convient de faire la demande au moins six mois avant. Il existe une démarche unique accessible en ligne auprès de la CARSAT et de l'AGIRC-ARRCO.

#2

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTION SOCIALE SNCF



La SNCF a mis en place un accompagnement pour les futurs ou déjà retraités. L'UNSA-Ferroviaire vous informe sur les principaux services accessibles.

- **Vous réfléchissez** à votre départ de l'entreprise : l'action sociale propose des temps individuels et collectifs d'information.
- **Vous avez déjà fait** votre demande de départ à la retraite ou vous êtes en cessation progressive d'activité (CPA) : l'action sociale propose des temps collectifs de préparation à la retraite (*Prépa'retraite*).
- **Vous êtes à la retraite** : l'action sociale vous aide à maintenir votre qualité de vie et propose des journées d'échanges en compagnie de travailleurs sociaux, des ateliers, un accompagnement, etc.
- **Vous vivez** une situation difficile, une situation de maladie ou de handicap, vous êtes aidant, etc. : là encore, l'action sociale peut vous accompagner pour vous soutenir et vous aider à trouver des solutions.

POUR LES SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES

- **Certaines entreprises** ferroviaires privées possèdent un service d'action sociale qui peut vous accompagner. Dans tous les cas, l'action sociale de votre caisse de retraite est à votre écoute. ●●●

L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

Après des années de vie active dans l'entreprise, ce jour tant attendu arrive, mais votre engagement syndical ne s'arrête pas forcément là. Vous pouvez continuer de soutenir votre syndicat – voire y adhérer – et participer à ses activités. Pour cela, l'UFR est prête à vous accueillir.

EST-CE UTILE D'ÊTRE SYNDIQUÉ POUR UN RETRAITÉ ? OUI !

Les années passées ont été fort peu favorables aux retraités : notre statut est de plus en plus remis en cause (niveau des pensions, caisse de prévoyance, facilités de circulation, perte de pouvoir d'achat, hausse de la CSG, etc.). Le citoyen retraité doit défendre ses droits,

faire entendre ses revendications au sein d'un collectif engagé et militant. L'intérêt général exige un collectif fort pour être en mesure de préserver vos droits et négocier dans les meilleures conditions. **Pour cela, un syndicat fort est nécessaire, également pour les retraités.**

NOTRE VOLONTÉ : ÉCOUTER, CONSEILLER, ACCOMPAGNER, INFORMER ET DÉFENDRE !

Les sections de l'UFR UNSA sont animées par des équipes de militants bénévoles. En y adhérant, vous pourrez aussi participer à la vie du syndicat en donnant votre avis et en formulant des propositions dans une ambiance conviviale.



La cotisation annuelle pour les retraités représente moins de 2 € par mois, une fois appliquée la déduction fiscale de 66 %.

VOS AVANTAGES AVEC L'UNSA



Dans votre entreprise, vous bénéficiez des activités sociales et culturelles avec votre CSE. À la retraite, vous pouvez continuer à vous cultiver et vous faire plaisir à prix doux grâce à l'UNSA-Ferroviaire.

LES DROITS & SERVICES INCLUS DANS LA COTISATION

- **L'abonnement** au mensuel *UNSA-Ferroviaire Le Mag*.
- **Des assemblées générales** et des réunions d'information, pour participer activement à la vie du syndicat et de la société, garder des liens sociaux et partager des moments de convivialité.
- **L'accès** à l'information (voire le soutien, si nécessaire) de l'ADEIC (organisme de défense des consommateurs).
- **L'accès** à une *hotline* juridique de droit privé.
- **La possibilité** de souscrire ou de continuer de bénéficier d'un

abonnement téléphonique mobile à prix attractif, dans le cadre d'un contrat collectif négocié pour vous.

- **Être informé** de l'actualité du monde ferroviaire auquel nous avons tous consacré une grande partie de notre vie active.

UNE E-BOUTIQUE RIEN QUE POUR VOUS !

- **L'UNSA propose** l'accès à une plate-forme de *e-commerce*, aux tarifs compétitifs. Accessible via l'espace adhérents, elle intègre de la billetterie, des bons d'achat, des bons plans, etc. Cette prestation est comprise dans le tarif de l'adhésion et accessible 24 heures / 24.